

Comment ça marche ?

La zone d'emploi

1. Définition

Défini par l'INSEE, la DARES et la DATAR, le découpage du territoire en Zones d'emploi se fonde sur l'observation des **flux de déplacement domicile-travail des actifs**. Il correspond donc à une réalité terrain des mobilités en France. Le dernier découpage date de 2010 et s'appuie sur les données du recensement de la population.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel **les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre** nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en Zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Questions :

Quelle différence avec un bassin d'emploi ?

La zone d'emploi est un bassin d'emploi par définition. Cependant, le terme générique de bassin est utilisé par ailleurs pour définir d'autres découpages par exemple les bassins d'emploi de Pôle Emploi.

Quel avantage ?

La mobilité des salariés n'étant pas contrainte par les frontières entre territoires, ce découpage permet de s'affranchir des visions administratives pour observer les réalités du terrain. Par exemple que l'attractivité d'un territoire peut dépasser les frontières d'un département, Paris en est un exemple flagrant.

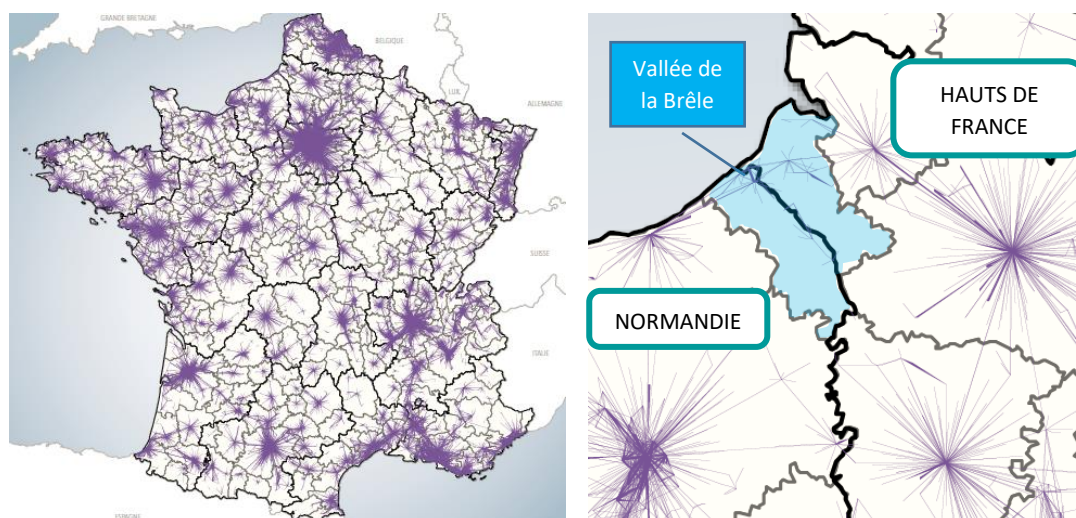
2. Plus d'informations ?

Pour en savoir plus sur les zones d'emploi, consultez le site de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/information/4652090>

<https://www.insee.fr/fr/information/4652957>

Zones d'emploi et flux de déplacement domicile-travail



3. Point de vigilance

Par définition, une zone d'emploi ne tiens pas compte des limites administratives départementales ou régionales. Tout comme à l'échelle nationale avec les frontaliers, il est possible d'avoir des population résidentes sur un département et travaillant sur un autre. Lorsque ces activités sur un département ont une très forte attractivité. Il est possible que la zone d'emploi soit à cheval sur deux départements.

Exemples :

La Bresle est une rivière, frontière naturelle entre la Région Normandie et les Hauts de France. Sa vallée est cependant un territoire cohérent en termes de population, d'activité et d'emploi. Dans ce cas-là doit on séparer la rive normande de celle picarde ?

La zone d'emploi de la Vallée de la Bresle avec en son cœur la ville de Eu, pôle économique et industriel du bassin, est un territoire cohérent pour l'analyse des enjeux locaux de l'emploi.

La Zone d'emploi « Roissy – Sud-Picardie » est un autre exemple. Les activités logistiques autour de l'aéroport de Roissy en Ile-de-France attirent des populations résidentes de l'Oise dans les Hauts de France. L'attractivité est telle que la majorité des résidents du sud du département picard travaillent sur la Région limitrophe, la zone d'emploi est transfrontalière.

Ce qui est vrai entre Région l'est aussi entre département. Comme une Zone d'emploi porte généralement le nom de la ville en son cœur des quiproquos peuvent se faire.

Questions :

Je travaille sur le département des Alpes-Maritimes. Pourquoi proposez-vous la ville d'Aix-en-Provence ? Est-ce un bug ?

Non, Il ne s'agit pas de la ville d'Aix mais de la Zone d'emploi d'Aix. Cette zone est importante et déborde sur le département voisin. Ainsi, lors d'une étude sur le 06 vous voyez toutes les zones d'emploi du département même celles dont le cœur est sur les Bouches-du-Rhône.

Pourquoi y-a-t 'il Orléans dans le Loir-et-Cher ?

La zone d'emploi d'Orléans déborde des frontières du Loiret. Une partie des résidents du Nord-Est du Loir-et-Cher travaillent majoritairement sur le département voisin.

Cela veut dire qu'une partie des forces vives du département échappent aux employeurs de Blois et sont captées par ceux du département Loiret.